PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction régionale
des affaires culturelles
d'Île-de-France

MARCHES PUBLICS

ATTRI1

ACTE D'ENGAGEMENT

Lot n° 2 – COUVERTURE

A - Objet de l'acte d'engagement

? Objet du marché public

Palais du Roi de Rome – Aile orientale à Rambouillet (78)
Travaux de mise en sécurité de l'édifice – travaux d'office

Le code du patrimoine prévoit un dispositif permettant à l'État d'intervenir lorsqu'un immeuble classé au titre des monuments historiques se trouve en situation de péril.
Les articles L. 621-12 à L.621-15 et R.621-46 à R.621-48 permettent à l'État d'imposer au propriétaire d'un immeuble classé au titre des monuments historiques l'exécution de travaux sur son immeuble lorsque la conservation de celui-ci est gravement compromise par l'inexécution de travaux d'entretien ou de réparation.
La mise en demeure et les travaux d'office concernent uniquement les immeubles classés au titre des monuments historiques n'appartenant pas à l'État (art L.621-12). En l'espèce, le propriétaire n'a pas engagé les travaux dans les délais requis. Ainsi, le préfet de la région Île-de-France a pris la décision de faire exécuter les travaux d'office.

? Cet acte d'engagement correspond au marché public décomposé de la manière suivante :

Tranche	Intitulé	Objet de la tranche
TF	Tranche ferme	Travaux d'urgence
TO 1	Tranche optionnelle 1	Plus-value pour le remplacement à neuf des évacuations d'eau

B - Engagement du titulaire ou du groupement titulaire

B1 - Identification et engagement du titulaire ou du groupement titulaire

(Cocher les cases correspondantes.)

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché public suivantes,
Pieces particulières :

- le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) ou tout autre document qui en tient lieu et ses éventuelles annexes ;

- le CCTC

- le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) de chacun des lots ou tout autre document qui en tient lieu et ses éventuelles annexes :

- carnet graphique : état actuel / état sanitaire et état projeté

- rapport de présentation

- le calendrier prévisionnel d'exécution puis le calendrier détaillé d'exécution des travaux qui sera établi par l'OPC lors de la phase préparation de chantier ;

- la décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) pour chacun des lots ;

Pièces générales :

– le cahier des clauses administratives générales des marchés publics de travaux (CCAG) en application de l'arrêté du 30 mars 2021 ;

– le cahier des clauses techniques générales (CCTG) applicable aux prestations, objet du marché, (CCTG-Travaux en application de l'arrêté du 28 mai 2018 et du 7 octobre 2021) ;

- Le code du patrimoine.

- Le code de la commande publique.

et conformément à leurs clauses,

☐ le signataire

☐ s'engage, sur la base de son offre et pour son propre compte[1] ;

☐ engage la société …… sur la base de son offre[2] ;

☐ l'ensemble des membres du groupement s'engagent, sur la base de l'offre du groupement[3] ;

[1] *Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du soumissionnaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.*

[2] *Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du soumissionnaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.*

3 Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale de chaque membre du groupement, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.

à livrer les fournitures demandées ou à exécuter les prestations demandées :

☐ aux prix indiqués ci-dessous ;

☐ Taux de la TVA :

Remarque : En cas de groupement conjoint, préciser le taux de TVA par co-traitant

Offre en prix globaux et forfaitaires :

Montant hors taxes (HT) :

	En chiffres HT	En lettres HT
Tranche ferme (TF)		
Tranche optionnelle (TO)		
TOTAL Toutes tranches confondues		

Montant toutes taxes comprises (TTC) :

	En chiffres TTC	En lettres TTC
Tranche ferme (TF)		
Tranche optionnelle (TO)		
TOTAL Toutes tranches confondues		

B2 – Nature du groupement et, en cas de groupement conjoint, répartition des prestations
(En cas de groupement d'opérateurs économiques.)

Pour l'exécution du marché public, le groupement d'opérateurs économiques est :
(Cocher la case correspondante.)

☐ conjoint OU ☐ solidaire

Désignation des membres du groupement	Prestations exécutées par les membres du groupement conjoint	
	Nature de la prestation	Montant HT de la prestation

Les membres du groupement conjoint indiquent dans le tableau ci-dessus la répartition des prestations que chacun d'entre eux s'engage à réaliser.

B3 - Compte (s) à créditer

(Joindre un ou des relevé(s) d'identité bancaire ou postal.)

? Nom de l'établissement bancaire :

? Numéro de compte :

B4 - Avance *(article R. 2191-3 ou article R. 2391-1 du code de la commande publique)*

Je renonce au bénéfice de l'avance : ☐ Non ☐ Oui
(OBLIGATOIRE : cocher la case correspondante.)

B5 - Durée d'exécution du marché public

La durée d'exécution du marché public est demois ou jours à compter de :

☐ la date de notification du marché public ;

▪

C - Signature du marché public par le titulaire individuel ou, en cas groupement, le mandataire dûment habilité ou chaque membre du groupement

Attention, si le soumissionnaire (individuel ou groupement d'entreprises) a présenté un sous-traitant au stade du dépôt de l'offre et que l'acte spécial concernant ce sous-traitant n'a pas été signé par le soumissionnaire ou membre du groupement et le sous-traitant concerné, il convient de faire signer ce DC4 par le biais du formulaire ATTRI2.

C1 – Signature du marché public par le titulaire individuel :

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

C2 – Signature du marché public en cas de groupement :

Les membres du groupement d'opérateurs économiques désignent le mandataire suivant *(article R. 2142-23 ou article R. 2342-12 du code de la commande publique)* :
[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du mandataire]

En cas de groupement conjoint, le mandataire du groupement est :
(Cocher la case correspondante.)

☐ conjoint OU ☐ solidaire

☐ Les membres du groupement ont donné mandat au mandataire, qui signe le présent acte d'engagement :
(Cocher la ou les cases correspondantes.)

☐ pour signer le présent acte d'engagement en leur nom et pour leur compte, pour les représenter vis-à-vis de l'acheteur et pour coordonner l'ensemble des prestations ;
(joindre les pouvoirs en annexe du présent document en cas de marché public autre que de défense ou de sécurité. Dans le cas contraire, ces documents ont déjà été fournis)

☐ pour signer, en leur nom et pour leur compte, les modifications ultérieures du marché public ;
(joindre les pouvoirs en annexe du présent document en cas de marché public autre que de défense ou de sécurité. Dans le cas contraire, ces documents ont déjà été fournis)

☐ ont donné mandat au mandataire dans les conditions définies par les pouvoirs joints en annexe.
(hors cas des marchés de défense ou de sécurité dans lequel ces documents ont déjà été fournis).

☐ Les membres du groupement, qui signent le présent acte d'engagement :
(Cocher la case correspondante.)

☐ donnent mandat au mandataire, qui l'accepte, pour les représenter vis-à-vis de l'acheteur et pour coordonner l'ensemble des prestations ;

☐ donnent mandat au mandataire, qui l'accepte, pour signer, en leur nom et pour leur compte, les modifications ultérieures du marché public ;

☐ donnent mandat au mandataire dans les conditions définies ci-dessous :
(Donner des précisions sur l'étendue du mandat.)

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

D - Identification et signature de l'acheteur.

? Désignation de l'acheteur
(Reprendre le contenu de la mention figurant dans l'avis d'appel à la concurrence ou l'invitation à confirmer l'intérêt ; en cas de publication d'une annonce au Journal officiel de l'Union européenne ou au Bulletin officiel des annonces de marchés publics, la simple indication de la référence à cet avis est suffisante.)

M. Georges-François Leclerc, préfet de la région Île-de-France
pour la **Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Île-de-France**
Conservation régionale des monuments historiques
47 rue le Peletier
75009 PARIS

? Nom, prénom, qualité du signataire du marché public
(Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager l'acheteur qu'il représente.)

Par arrêté n°2026-077 du 16 juin 2026 portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire :
M. Philippe DRESS, Conservateur régional des monuments historiques
La Direction régionale des affaires culturelles – Île-de-France (DRAC Île-de-France)
Conservation régionale des monuments historiques
Bureau de la conduite des opérations
47 rue Le Peletier

750009 PARIS

? Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article R. 2191-59 du code de la commande publique, auquel renvoie l'article R. 2391-28 du même code (nantissements ou cessions de créances)
(Indiquer l'identité de la personne, ses adresses postale et électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie.)

Le Directeur régional des affaires culturelles d'Île-de-France

? Désignation, adresse, numéro de téléphone du comptable assignataire
(Joindre une annexe récapitulative en cas de pluralité de comptables.)

M. Le Directeur régional des finances publiques
Direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France
94 rue Réamur
75002 PARIS

? Imputation budgétaire : Programme 175

Pour l'État et ses établissements :
(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : …… , le ……

Signature
(représentant de l'acheteur habilité à signer le marché public)